

La problématique de la fiscalité des déchets se pose avec force

Il aura duré presque quatre heures, soulevé de nombreux débats et révélé à tous un certain nombre de difficultés.

Le dernier conseil communautaire de la communauté de communes Pasquale-Paoli (CCPP) s'est tenu dans la salle de réunion de Prumitei, à Francardu.

Et l'essentiel de son ordre du jour a tourné autour de la question hautement délicate des déchets, de leur stockage et de leur traitement.

Premier sujet sur la table, le cas de la déchetterie de Castifau, que la commune souhaite voir fermer. « Elle nous apporte des nuisances, affirme le maire François Orsini, et elle se trouve dans une zone constructible. » François Sargentini, président de la CCPP rappelle que « nous avons rencontré le Syvadec. Il faut trouver un équilibre car, pour l'heure, nous avons besoin de cette déchetterie. En parallèle, nous travaillons à la création d'une recyclerie principale pour la com'com. Pendant ce laps de temps, Castifau doit fonctionner, puis nous la fermerons ». La commune est prête à patienter

« un an ou deux ». Le principe est voté par le conseil.

Jusqu'à 1 400 € de TEOM

Ce conseil communautaire devait aussi aborder un point pour le moins épineux, sobriement baptisé dans l'ordre du jour « fiscalité déchets 2021 ». En réalité, une bombe à retardement dont l'explosion aurait des conséquences pour tous les administrés.

En préambule, François Sargentini dresse un état des lieux. Il explique que la CCPP se trouvait jusqu'à présent dans un cadre dérogatoire, qu'elle était censée quitter au 15 octobre prochain. À cette date, un choix devait être fait concernant la fiscalité des déchets : « Si nous restions à la redevance, nous ne pouvions plus combler le budget déchet avec le budget général et nous avions calculé qu'il fallait augmenter la redevance à 345 € par foyer. Si nous passions à la taxe, il y aurait eu des répercussions différentes suivant les contribuables, car elle est basée sur la valeur locative du logement. » Les sommes dues auraient été comprises en 50 € et 1 400 €.

Pour repousser l'échéance avant de devoir prendre une dé-



Collectes, tri sélectif, fiscalité, déchetterie... Les déchets ont rempli l'ordre du jour du conseil communautaire. JEANNOT FILIPPI

cision, un délai a été demandé au préfet, qui l'a accepté. « Nous pourrions rester encore dans le cadre dérogatoire pendant deux, peut-être trois ans », conjecture François Sargentini.

Un sursis qui dissimule mal une urgence.

Car le constat est simple : « Le système de redevance avec lequel nous travaillons aujourd'hui ne couvre pas le fonctionnement du budget déchet. »

Et les chiffres sont éloquentes : « Cette année, le Syvadec a augmenté sa cotisation de 162 000 €. Le budget déchet s'élève donc à 1,7 M€ et la redevance rapporte 700 000 €. » Il existe donc un déficit d'un million d'euros à combler. « Si l'on reste comme ça, poursuit le président, le fonctionnement de la CCPP va s'en trouver complètement paralysé. »

Inévitable porte-à-porte

Première vice-présidente, Cathy Cognetti enchaîne : « Nous devons élaborer un plan pour faire des économies progressives, qui sera validé par les services de l'État. »

« Avant d'aller plus loin, intervient Simon Venturini, maire

d'Alzi, il faut demander des comptes au Syvadec car c'est lui qui nous met dans cette situation. On veut savoir comment on en arrive à payer si cher. Il est hors de question pour moi d'aller demander un centime de plus à nos anciens. »

Les prises de paroles s'enchaînent. Jean-Baptiste Tafanelli assène que la com'com « est devenue une entreprise publique de ramassage des ordures ménagères » : « Le service des déchets est un gouffre énorme au détriment de nos autres compétences. »

Et de préconiser quelques mesures : « Harmoniser la fiscalité dans les mois qui viennent, réorganiser et optimiser les tournées, implanter deux ou trois déchetteries supplémentaires... »

Pierre-Félix Olmeta, premier magistrat de Bisinchi, propose de créer un comité de pilotage « pour que ceux qui le veulent et le peuvent puissent travailler de manière concertée et dépassionnée. »

Pour Paulu Santu Parigi, toujours maire de Santa Lucia di Mercurio, il n'y a qu'une solution : « On peut essayer de tourner le problème dans tous les sens, tant que vous ne mettez pas en place le porte-à-porte, vous ne gagnerez pas d'argent. »

Revoir le service de collecte

Serge Antoniotti, responsable de la régie déchet de l'interco, a apporté quelques éléments : « Nous perdons beaucoup d'argent sur le service des encombrants, note-t-il, et on ne peut pas le poursuivre dans ces conditions. J'ai rencontré le président du Syvadec et je lui ai fait remarquer que l'on payait toujours autant, que l'on trie ou pas. Bien évidemment, je suis pour le tri, mais combien nous coûte-t-il ? Je pense aussi qu'il faut implanter une déchetterie centrale et deux autres dans le Niolu et en bas de la vallée nous aiderait à faire des économies. » À ce stade, l'assemblée réunie ne peut pas délibérer sur la fiscalité des déchets pour l'année prochaine. C'est donc François Sargentini qui conclut : « Aujourd'hui, nous arrêtons le principe de mettre à plat l'ensemble du système de collecte pour l'évaluer et réfléchir aux moyens pour le faire évoluer et le rationaliser au maximum afin de diminuer les coûts. Nous n'échapperons pas non plus à un dialogue avec les agents sur le terrain. Tout cela, je vous garantis que nous allons le faire. »

MORGANE QUILICHINI